

EVALUATION DE DEPART

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, va être réalisée. Cette évaluation est conforme à l'arrêt du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans notre auto-école, une évaluation de départ est systématiquement planifiée après en avoir informé le candidat.

Cette séance d'évaluation permettra à l'enseignement de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire.

- **Evaluation par tablette (+50 minutes) :**

1- Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée

2- Items évalués

Cette évaluation portera sur :

➔ Vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;

➔ Vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route ;

➔ Vos compétences psychomotrices ;

➔ Vos motivations.

3- Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée sous la forme suivante :

➔ Un logiciel « EASYEVALUATION » des CODES Rousseau sur tablette. Cette évaluation est composée de 20 tests scientifiques et de questionnaires pour évaluer 12 facultés :

1 - Estimation	5 - Concentration	9 - Obéissance aux règles
2 - Adaptation	6 - Coordination motrice	10 - Prévention des risques
3 - Mémoire visuelle à court terme	7 - Inhibition	11 - Largeur champs de vision
4 - Attention partagée	8 - Temps de réaction	12 - Balayage visuel

4- Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage sur le site interne.